



Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire
snetap@snetap-fsu.fr

Secrétariat Général

Date : 05 juillet 2013

Référence :

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN – Fabrice CARDON

Objet : LV2 Concours Agro/Véto

Monsieur Stéphane LE FOLL

Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire,
et de la Forêt

78, rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

Monsieur Le Ministre,

Le SNETAP-FSU vient d'apprendre que l'épreuve optionnelle de Langue Vivante 2 facultative sera bien (ré)introduite pour le concours de la voie A des écoles d'ingénieurs d'agronomie et des écoles vétérinaires.

Si cette annonce répond à notre demande exprimée notamment lors de la CPC du 19 février 2013 et le vœu adopté par le CNESERAAV de mars, nous découvrons avec stupéfaction que cette décision ignore les candidats de la voie C du concours, notamment les étudiants des classes préparatoires post-BTSA de l'enseignement agricole.

Selon la DGER cette réintroduction de la LV 2 au concours voie A relève d'une décision de Monsieur le Premier Ministre, sollicité par les enseignants d'allemand de l'Éducation nationale.

Si le SNETAP-FSU approuve cette décision, il s'étonne qu'elle ne soit pas étendue à l'ensemble des étudiants qui n'auraient donc pas les mêmes chances de réussite au concours.

Nous sommes déjà intervenu à plusieurs reprises sur cette question en développant des arguments d'ordre pédagogique. Aujourd'hui nous intervenons auprès de vous pour défendre la nécessaire équité de traitement de tous les candidats et exiger que l'épreuve optionnelle de langue vivante 2 prévue au concours de la voie A soit étendue aux concours de la voie C des écoles d'ingénieurs d'agronomie et des écoles vétérinaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Jean Marie LE BOITEUX

Secrétaire Général SNETAP FSU

